

Le 10 décembre 2015 à 20h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : TOUS LES MEMBRES SAUF

Absent représentés: Jérémy ARAQUE par Pascal POISSON, Micheline JACQUARD par Françoise MIRAT, Yvonne THIMOND par Régis NOIZET, Jacky PINGRET par Brigitte LAGRUE

Absente excusée: Hélène D'ARAQUY, Céline PECHART

Absentes non excusées: Morgane DOR,

Marc GEORGET, Trésorier, présent

Nathalie VERON a été nommée secrétaire

Après avoir constaté que le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h30.

Lecture du registre des délibérations du 24 novembre 2015 par le secrétaire de séance

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS

- 12/12/2015 - 11h - AG du Cochonnet Montmirailais au Centre la Rochefoucauld
- 12/12/2015 - 20h30 Concert de Noël à l'église
- 16/12/2015 - 9h Réunion de CCAS
- 16/12/2015 - 18h30 Noël Ville / CCBC
- 17/12/2015 - Noël des écoles
- 18/12/2015 - 18h30 Halle aux veaux - Remise des jouets aux enfants par Century 21
- 19 et 20/12/2015 - Ronde des crèches de 14h à 17h (appel aux volontaires)
- 19/12/2015 - 20h30 AG Basket au Centre la Rochefoucauld
- 19/12/2015 - 20h30 Concert des XIII de Fromentières à l'église
- 21/12/2015 - Conseil communautaire
- 9/01/2015 - 11h Pot de remerciement aux bénévoles ayant participé à la collecte de la banque alimentaire
- 16/01/2015 - 18h AG des XIII de Fromentières
- 23/01/2015 - 11h Vœux du Maire / Président

DELIBERATIONS

2015-9540 - Attribution de la DSP relative à l'exploitation des marchés d'approvisionnement et autres occupations commerciales du domaine public

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la proposition de choix du prochain délégataire pour l'exploitation des marchés et foire de la commune.

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Nouveaux Marchés de France pour une durée de 3 ans renouvelables 2 fois 1 an à partir du 1er janvier 2016. La redevance qui sera reversée à la ville chaque année sera de 11 000 €.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide d'approuver le choix de Nouveaux Marchés de France, approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de DSP.

Adopté à l'unanimité

2015 - 9541 à 9546 Détermination des tarifs des salles, loyers, locations, concessions cimetière, camping, pôle santé, trésorerie

Monsieur le Maire présente les évolutions tarifaires pour l'année 2016.

Il est décidé de ne pas augmenter les tarifs des salles des fêtes, du camping, du pôle santé, des droits de voirie et d'étalage, du centre la Rochefoucauld, du Pôle santé et du mobilier pour les particuliers.

Les logements et bureaux régis par un bail sont réévalués en fonction de l'évolution des indices sur lesquels ils sont référencés.

Une augmentation est proposée sur les concessions cimetière et un nouveau tarif pour les professionnels est mis en place pour la location des tables et chaises.

Le nouveau loyer de la trésorerie est fixé à 17 300 € par an.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, adopte les nouveaux tarifs proposés pour 2016.

Adopté à l'unanimité

2015 - 9547 Subventions aux associations pour l'année 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un versement des subventions selon la répartition ci-dessous;

<i>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</i>	<i>2015</i>
<i>Imputations budgétaires en dépenses de fonctionnement :</i>	
<i>Chapitre 65 - Article 6574</i>	
<i>Amis des Eglises</i>	190 €
<i>Anciens Combattants</i>	900 €
<i>Association de Mondement</i>	70 €
<i>Familles Rurales</i>	1180 €
<i>Lutte contre le Cancer</i>	330 €
<i>FNATH</i>	210 €
<i>Téléthon – Force T</i>	210 €
<i>Secours Catholique</i>	90 €
<i>Croix Rouge</i>	110 €
<i>Conciliateur</i>	90 €
<i>Association la D.I.N.A.</i>	160 €
<i>Association Vive la Vie</i>	160 €
<i>Association "le Regard au bout des doigts"</i>	60 €
<i>Association 1814</i>	50 €
<i>Syndicat Charolais de la Marne</i>	370 €
<i>Association MJC</i>	150 €
<i>Sous-Total</i>	4 330 €
<i>Comité des Œuvres Sociales –</i>	<i>1 257 €</i>
<i>50% de la cotisation. 12 employés communaux</i>	
<i>TOTAL</i>	5 587 €

Le Conseil municipal après avoir délibéré adopte l'état des subventions au titre de l'année 2015.

Adopté à l'unanimité

2015 - 9548 Subvention pour un voyage à Hassocks dans le cadre du jumelage

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la demande du Collège de la Brie Champenoise pour un voyage à Hassocks dans le cadre du jumelage.

Il est proposé une participation à hauteur de 15 € du coût du transport soit dans le cas présent une somme de 810 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 810 € au collège de la Brie Champenoise pour le voyage à Hassocks.

Adopté à l'unanimité

2015 - 9549 Décisions modificatives budgétaires

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de décision modificative budgétaire

Le Conseil municipal, après avoir délibéré décide de porter les sommes suivantes au budget 2015:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

+ 3000 € au chapitre 023 virement à la section d investissement

- 17 000 € au chapitre 022 dépenses imprévues

+ 17 000 € au chapitre 65 article 6574 Subventions aux associations et autres personnes de droit privé

RECETTES

+ 3000 € au chapitre 042 article 722: 3000 € "immobilisations corporelles"

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

+ 6000 € au chapitre 040, article 21318 "travaux rue de la libération"

- 5000 € au chapitre 040 article 2313

+ 2000 € au chapitre 040 article 2128 "parcours de santé"

- 15000 au chapitre 21, article 2113 "Aménagement parcours de santé"

+ 15000 au chapitre 21, article 2128 "Aménagement parcours de santé"

- 80 000 au chapitre 23, article 2315 "Aménagement parking rue du Faubourg de Paris

+ 80 000 au chapitre 23, article 2312 "Aménagement parking rue du Faubourg de Paris

RECETTES

+ 3000 € au chapitre 021 virement de la section de fonctionnement

Adopté à l'unanimité

2015-9550 Admissions en non valeur

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la proposition d'admission en non valeur de créances non recouvrables pour un montant total de 540,76 €.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide de l'admission en non valeur des titres de recettes pour un montant de 540,76 €.

Adopté à l'unanimité

2015-9551 Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de délibérer pour autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016 dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget de l'exercice 2015:

Article	Intitulé	Montant
Chapitre 20- Immobilisations incorporelles		68 000, 00 €
204	Subventions d'équipement	68 000,00 €
Chapitre 21- Immobilisations corporelles		254 418,07 €
211	Terrains	36 875 €
212	Agencements et aménagement de terrains	10 000 €
213	Constructions	70 112,5 €
215	Installations, matériel et outillage technique	123 500 €
218	Matériel - Mobilier	13 930,57 €
Chapitre 23- Immobilisations en cours		99 775 €
2312	Terrains	20 000 €
2313	Constructions	12 500 €
2315	Installations, matériel et outillages techniques	67 275 €

Adopté à l'unanimité

2015-9552 Cession du chemin rural des Grandes Noues à Madame BRATEAU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de cession d'une partie du chemin rural des Grandes Noues à Madame BRATEAU. La partie du chemin à céder est de 141 m². L'offre est fixée à 1 € le m² soit 141€, les frais de division et de notaires resteront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, autorise la cession du chemin rural des Grandes Noues à Madame BRATEAU.

2015-9553 Cession de la sente rurale desservant les parcelles AZ 92 à 97 à Monsieur et Madame DUTEIL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de cession d'une partie de la sente rurale desservant les parcelles AZ 92 à 97 à Monsieur et Madame DUTEIL. La partie du chemin à céder est de 106 m². L'offre est fixée à 3 € le m² soit 318 €, les frais de division et de notaires resteront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, autorise la cession de la sente rurale à Monsieur et Madame DUTEIL

Adopté à l'unanimité.

2015-9554 Location à l'entreprise TDF d'une partie de la parcelle YB 48

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de location d'une partie de la parcelle cadastrée section YB n°48 située à Montcoupot à l'entreprise TDF. L'entreprise prévoit d'installer un site radioélectrique composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône. La période de location est prévue le temps de la réalisation des études de faisabilité. Une option d'achat est prévue pour la réalisation du projet.

La surface concernée est de 100 m², le tarif de location est de 3 500 € par an et le prix d'achat de 15 000 €.

Le Conseil municipal après avoir délibéré autorise la location de la parcelle YB 48 au prix de 3500 € par an, et le prix de vente éventuel de 15 000 €.

Adopté à la majorité avec une abstention (Marie-Claude HIMMESOETE)

2015-9555 Maintien du montant du régime indemnitaire au titre de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le maintien du montant du régime indemnitaire de l'agent touchant actuellement la prime de fonction et de résultats.

Un nouveau régime indemnitaire commun à l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale va être mis en place au 1er janvier 2017. Les conditions de calculs et d'application de ce nouveau système de prime ne sont pour l'heure pas encore connues.

Néanmoins, la prime de fonction et de résultats (mise en place à Montmirail pour les attachés territoriaux) est supprimée au 31 décembre 2015. Une délibération est donc nécessaire pour permettre la poursuite du versement du régime indemnitaire de l'agent au grade d'attaché territorial.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide de la mise en place de l'IFSE à compter du 1er janvier 2016, décide du maintien du montant indemnitaire mensuel perçu par l'agent concerné par la suppression de la PFR.

Adopté à l'unanimité

*L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22h*

Etienne DUBICQ



Maire de Montmirail